

Syndicat des professeurs et des professeures

316^e réunion

Conseil syndical

Jeudi 26 avril 2018, 11 h 45



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

Projet d'ordre du jour pour la rencontre

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Suivi sur la négociation de la convention collective
 1. Rapport du comité de négociation
 2. Deuxième dépôt patronal (vote)
 3. Moyens de pression (vote)
6. Projet d'ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire
7. **Tribune des délégués et des déléguées**
8. Adoption du procès-verbal de la 315^e réunion du conseil syndical
9. Information et dépôt de documents :
 1. Dépôt des procès-verbaux des 554^e, 555^e, 556^e et 557^e réunions du comité exécutif
 2. Dépôt des suites à donner aux réunions du CX et du CS
 3. Agenda du mois de mai 2018
 4. Rapport sur la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine rencontre : 31 mai 2018
12. Levée de l'assemblée

Point 5

Suivi sur la négociation de
la convention collective

Point 5.1

Rapport du comité de négociation

Chronologie depuis le 1^{er} mars 2018

- 1^{er} mars Discussions au conseil syndical de la première partie de l'article 10.
- 20 mars Rencontre de négociation
- 22 mars Discussions au conseil syndical des clauses à incidence monétaire et de la 2^e partie de l'article 10.
- 26 mars Dépôt à la table de négociation du projet de convention incluant les clauses à incidence monétaire.
- 28 mars Réunion du comité exécutif du Syndicat.
- 29 mars Assemblée générale du Syndicat : rapport sur le cheminement de la négociation.
- 9 avril Le conseil d'administration de l'UQTR adopte le budget 2018-2019 et traite des négociations à huis clos.
- 10 avril La direction de l'UQTR dépose à la table de négociation les clauses à incidence monétaire. Le VPRT fait savoir qu'il devra consulter les instances syndicales avant de poursuivre la négociation.
- 12 avril Réunion du comité exécutif du Syndicat qui recommande au conseil syndical de rejeter le 2^e dépôt de la direction, de voter des moyens de pression et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le mois de juin.
- 13 avril Le VPRT informe la direction de la réaction du comité exécutif et de l'orientation proposée
- 16 avril Le vice-recteur aux ressources humaines demande au président du Syndicat de rencontrer le comité exécutif en l'absence des membres du comité de négociation.
- 17 avril Rencontre du comité exécutif afin de formuler une réponse au VRRH.
- 18 avril Le président refuse la rencontre et informe la direction que le Syndicat déposera une plainte au Tribunal administratif du travail pour ingérence et pour négociation de mauvaise foi.
- 18 avril Publication de l'INFO-NÉGO 4.
- 20 avril Rencontre de négociation : proposition de caractériser les demandes selon les \$ et le droit de gérance.
- 23 avril Expédition aux délégués du 2^e dépôt patronal.
- 24 avril Rencontre de négociation portant sur le CAFF.
- 26 avril Rencontre du conseil syndical.
- 27 avril Rencontre du comité de négociation avec le Messieurs Malo et Nadeau sur les budgets et CAFF

Moyens de pression

- * Désignation de l'arbitre Corriveau dans le grief 2018-02 portant sur l'embauche des professeurs au 1^{er} décembre 2018.
- * Demande d'ordonnance à l'arbitre pour que les embauches aient lieu le 1^{er} juin 2018. Faire respecter la décision de l'arbitre Racine
- * Publication d'un INFO-NÉGO 5 indiquant le calendrier des moyens de pression envisagés et la tenue d'une assemblée générale début juin.
- * Mention des négociations à l'UQTR à la commission parlementaire sur l'enseignement supérieur.
- * Plainte au TAT sur ingérence et négociation de mauvaise foi.
- * Publication d'un communiqué de presse sur les décisions du conseil syndical.
- * Distribution aux professeurs d'un message à afficher sur la porte de leur bureau : ***Prof, de tout cœur...mais pas à n'importe quel prix!***
- * Nous demandons un appui de l'ensemble des profs pour le rejet du 2^e dépôt patronal et le pouvoir d'exercer des moyens de pression avec un calendrier assez long jusqu'au 6 juin.

Quelques éléments du budget 2018-2019

Produits

1. Produits de 176,5 M\$ incluant 4,5 M\$ de réinvestissement : une hausse de 4 %.
2. Déficit de fonctionnement de 8,9 M\$.
3. Déficit accumulé de 47 M\$ à la fin de l'exercice (30 avril 2018).
4. Réinvestissement reçu du gouvernement de 4,5 M\$.
5. Les produits provenant des étudiants sont en hausse de 65 % en 5 ans.
6. Les produits provenant des subventions ont augmenté de 7,5 % en 5 ans.
7. Le total des autres produits a diminué de 31 % en 5 ans.
8. Le total des produits a augmenté de 11 % en 5 ans.

Quelques éléments du budget 2018-2019

Charges

1. Charges de 185,5 M\$ en hausse de 3,4 %.
2. Masses salariales et avantages sociaux s'élèvent à 147 M\$ en hausse de 4,3 %.
3. Les salaires et les avantages sociaux représentent 79,3 % des charges.
4. La masse salariale et les avantages sociaux ont augmenté de 16,4 % en cinq ans : augmentation moyenne de 3,8 % par année incluant le PSG et les changements d'échelon.
5. Les avantages sociaux ont connu une croissance plus élevée que les salaires depuis 2013-2014 : 21 % vs 15 %.
6. La masse salariale de la direction augmente de 22 %.
7. La masse salariale des professeurs augmentent de 3,5 %.

Les masses salariales dans le réseau de l'UQ

	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT
% des masses salariales et avantages sociaux sur les charges totales en 17-18	85 %	78,6 %	82 %	83 %	82 %	78 %
% de la masse salariale des professeurs sur les charges totales en 17-18	30 %	29,3 %	30,6 %	28 %	31 %	29,4 %
Croissance des masses salariales et avantages sociaux entre 2012-2013 et 2017-2018	11,6 %	22,7 %	14 %	12 %	21,4 %	32 %
Croissance de la masse salariale des professeurs entre 2012-2013 et 2017-2018	7,5 %	25 %	20 %	4 %	24 %	42 %

Sources : Budgets des constituantes pour les années concernées

Les codes académiques aux fins de financement (CAFF)

Ancien Clarder

Détermination de la pondération des effectifs pour les règles budgétaires 2018-2019		Coûts moyens observés de l'année universitaire 2002-2003			Frais de scolarité ¹	Coûts moyens subventionnés			Pondération par cycle		
		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle							
1	Médecine vétérinaire	50 457	32 870	43 827	1 354	49 103	31 516	42 473	14,51	9,31	12,55
2	Agriculture, Foresterie et médecine dentaire	30 662	32 870	43 827	1 354	29 308	31 516	42 473	8,66	9,31	12,55
3	Médecine, optométrie et santé des populations	18 630	32 870	43 827	1 354	17 276	31 516	42 473	5,11	9,31	12,55
4	Beaux arts	17 340	19 128	43 827	1 354	15 986	17 774	42 473	4,72	5,25	12,55
5	Sciences pures	8 476	32 870	43 827	1 354	7 122	31 516	42 473	2,10	9,31	12,55
6	Réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement et des arts numériques	8 476	19 128	43 827	1 354	7 122	17 774	42 473	2,10	5,25	12,55
7	Éducation, éducation physique, pharmacie et relations humaines (dont sciences infirmières)	8 476	9 632	43 827	1 354	7 122	8 278	42 473	2,10	2,45	12,55
8	Génie et informatique	8 476	9 632	43 827	1 354	7 122	8 278	42 473	2,10	2,45	12,55
9	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	6 020	19 128	43 827	1 354	4 666	17 774	42 473	1,38	5,25	12,55
10	Administration	6 020	9 632	43 827	1 354	4 666	8 278	42 473	1,38	2,45	12,55
11	Psychologie	4 738	9 632	30 425	1 354	3 384	8 278	29 071	1,00	2,45	8,59
12	Activités non associées à une discipline	4 738	4 738	4 738	1 354	3 384	3 384	3 384	1,00	1,00	1,00
13	Médecins résidents		7 452		1 354		6 098			1,80	

Note 1 : Sur la base des coûts observés des années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, indexés en 2017-2018.

Note 2 : Excluant les dépenses pour le soutien à l'enseignement et à la recherche et pour l'entretien des terrains et des bâtiments.

Note 3 : Droits de scolarité de base attribuable à la fonction enseignement, soit 65% des droits de scolarité de l'année universitaire 2017-2018 réduits de la portion attribuable pour l'AFE ((2 391 \$ 308\$)*65%

Impact de la révision de la politique et du réinvestissement du gouvernement en pourcentage et en dollars de la subvention actuelle jusqu'en 2022-2023

Impact de la révision de la politique et du réinvestissement du gouvernement							
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total (incl. 2017-2018)
1	Bishop's	5 %	3 %	3 %	3 %	1,6 %	16,8 %
2	Concordia	5 %	1,6 %	1,5 %	0,8 %	1,3 %	11,5 %
3	Laval	3,7 %	1,1 %	2,2 %	1,6 %	1 %	10,8 %
4	McGill	2,6 %	1 %	1,3 %	1,4 %	1,3 %	9,1 %
5	U. de Montréal	5 %	1,6 %	2,4 %	1,8 %	1,1 %	13,1 %
6	HEC	3,1 %	1,6 %	2,7 %	2,2 %	1 %	11,7 %
7	Polytechnique	2,4 %	1 %	1,1 %	0,5 %	0 %	6,1 %
8	Sherbrooke	2,5 %	1 %	1,5 %	1,6 %	1 %	8,7 %
9	UQAT	2,3 %	1 %	1,1 %	0,5 %	0 %	5,7 %
10	UQAC	2,4 %	1 %	1,2 %	1,7 %	0,9 %	8,2 %
11	UQÀM	3 %	1,2 %	2,3 %	1,7 %	1 %	10,3 %
13	UQO	4,7 %	1 %	1,8 %	1,4 %	0,9 %	10,8 %
12	UQAR	5 %	3 %	3 %	2,3 %	0,8 %	15 %
14	UQTR	5 %	3 %	3 %	2,3 %	1 %	15,3 %
15	INRS	5 %	2,1 %	1,3 %	1 %	0,5 %	10,3 %
16	ÉNAP	5 %	3 %	3 %	3 %	3 %	18 %
17	ÉTS	2,4 %	1 %	1,1 %	0,5 %	0 %	6,1 %
18	TÉLUQ	5 %	3 %	3 %	3 %	3 %	18,1 %

Impact de la révision de la politique et du réinvestissement du gouvernement						
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1	Bishop's	1,5	2,3	3,0	3,8	4,2
2	Concordia	15,4	19,4	23,0	25,0	28,1
3	Laval	20,7	25,4	34,8	41,9	46,3
4	McGill	13,0	16,4	20,7	25,4	29,6
5	U. de Montréal	31,0	39,3	51,5	60,9	66,4
6	HEC	3,2	4,5	6,6	8,3	9,1
7	Polytechnique	3,3	4,2	5,2	5,7	5,7
8	Sherbrooke	9,4	12,0	16,1	20,3	22,9
9	UQAT	1,2	1,6	2,0	2,2	2,2
10	UQAC	2,3	3,1	3,9	5,2	5,8
11	UQÀM	12,0	15,6	22,3	27,5	30,5
13	UQO	3,6	4,2	5,4	6,3	6,8
12	UQAR	3,4	5,2	6,9	8,2	8,7
14	UQTR	6,9	10,3	13,7	16,3	17,5
15	INRS	2,8	3,9	4,5	5,0	5,3
16	ÉNAP	0,8	1,3	1,7	2,1	2,5
17	ÉTS	3,7	4,8	5,9	6,5	6,5
18	TÉLUQ	1,9	2,9	3,8	4,8	5,7

Point 5.2

- * **Présentation du 2^e dépôt patronal**
- * **Voir résumé synthèse et document PDF**
- * **Projet de résolution afin de rejeter le 2^e dépôt patronal**

Présentation du 2^e dépôt patronal

Résumé synthèse du 2^e dépôt patronal

1. Suspension de la clause ascenseur pour le plancher d'emploi et remplacement par un nombre fixe de postes.
2. Réduction du nombre de postes de professeur de 466 en 2018-2019 à 435 en 2021-2022.
3. Embauche des nouveaux professeurs au 1^{er} août.
4. Reconnaissance de tâche pour les cours atypiques : cours à l'étudiant (4,5 h par étudiant), cours superposés et les grands groupes.
5. Ajout d'un 5^e cours en tâche normale lorsque le professeur est inactif en recherche selon son assemblée départementale.
6. Pour bénéficier d'un déplafonnement des cours en appoint, le professeur devra donner un cours additionnel en tâche normale.
7. Réduction du nombre de dégagements de recherche.
8. Paramètres salariaux du gouvernement (PSG) : 2 % d'augmentation pour l'année 2018.
9. Paramètres salariaux du gouvernement (PSG) : 0 % d'augmentation pour l'année 2019.
10. 1 % d'augmentation de salaire pour les années 2020, 2021 et 2022 et versement d'un forfaitaire si PSG plus élevé.
11. Réduction de 130 \$ à 100 \$ du taux minimal de rémunération pour les professeurs qui offrent une formation dans le cadre d'un service à la collectivité.
12. Augmentation du simple au double (5 600 \$ à 12 000 \$) du coût d'achat par l'annexe C d'une libération d'enseignement.
13. Statu quo sur la plupart des demandes syndicales sur les clauses à incidence monétaire : augmentations de salaire, dégagements de recherche, dégagements pour les responsables de stage, bonification des forfaitaires au départ à la retraite, etc.

Projet de résolution

1. **CONSIDÉRANT** l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
2. **CONSIDÉRANT** les concessions importantes faites au cours des dernières années par le corps professoral au niveau notamment du plancher d'emploi afin de contribuer au redressement financier de l'UQTR;
3. **CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la mission de l'UQTR, la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y déroulent;
4. **CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la réputation de l'UQTR afin qu'elle conserve sa capacité d'attirer des professeurs et des étudiants de haut niveau;
5. **CONSIDÉRANT** le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1^{er} juin et 7 juin 2017 respectivement;

6. **CONSIDÉRANT** le 2^e dépôt patronal du 10 avril 2018 sur les aspects monétaires (salaires, plancher d'emploi et autres);
7. **CONSIDÉRANT** que les demandes patronales compromettent la mission de l'UQTR et mettent en péril la poursuite de son développement et de sa réputation;
8. **CONSIDÉRANT** que les demandes patronales remettent en question les fondements de la convention collective des professeurs et qu'elles impliquent une détérioration importante des conditions de travail de l'ensemble des professeurs;
9. **CONSIDÉRANT** la ferme volonté des professeurs de poursuivre la négociation de la convention collective avec l'employeur sur des bases raisonnables;
10. **CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité exécutif du SPPUQTR;
11. **CONSIDÉRANT** les explications fournies par les membres du comité exécutif et du comité de négociation du SPPUQTR;
12. **CONSIDÉRANT** les discussions intervenues;

SUR MOTION PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF, APPUYÉE PAR LE PROFESSEUR ?, IL EST RÉSOLU DE :

Rejeter formellement le 2^e dépôt patronal portant sur les clauses à incidence monétaire (salaires, plancher d'emploi et autres);

Recommander à l'Assemblée générale extraordinaire de voter une banque de (X) jours de grève à utiliser à la discrétion du comité exécutif du Syndicat selon le cheminement des négociations;

Convoquer une assemblée générale extraordinaire en juin 2018 afin d'entériner les moyens de pression convenus;

Réitérer la volonté du Syndicat de renouveler la convention collective des professeurs et des professeures sur les bases des grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR le 7 juin 2017.

Point 6

Projet d'ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire

151^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
6 juin 2018, 12 h
Ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du 2^e dépôt patronal
5. Adoption de moyens de pression
6. Ajournement de l'assemblée
7. Résultats du scrutin
8. Levée de l'assemblée

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT la proposition du comité exécutif du Syndicat de tenir une assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018 ;
- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour proposé par le comité exécutif du Syndicat;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués;

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif, appuyée par le professeur (...), il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 6 juin 2018.

Point 7

Tribune des délégués

Point 8

**Adoption du procès-
verbal de la 315^e réunion
du conseil syndical**

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 315^e réunion du conseil syndical tenue le 1^{er} mars 2018;
- CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu le projet dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité du projet;

Sur motion dûment proposée par le professeur (...), appuyée par le professeur (...), il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la 315^e réunion du conseil syndical tenue le 1^{er} mars 2018.

Point 9

Information et dépôt de documents

Point 9.1

**Dépôt des procès-verbaux
des 554^e, 555^e, 556^e et
557^e réunions du comité
exécutif**

Point 9.2

**Dépôt des suites à donner
aux réunions du CX et du
CS**

Nouveautés

1. Évaluer les coûts des demandes syndicales et patronales
2. Publier une analyse sur l'évolution des masses salariales dans le réseau UQ
3. Revoir l'entente avec le consortium sur les services juridiques

Point 9.3

**Agenda du mois de mai
2018**

Dates à retenir pour le mois de mai 2018

- | | |
|--------|--|
| 2 mai | Rencontre avec le candidat au poste de VRRD
Visite de l'exposition Giacometti
Rencontre de négociation |
| 3 mai | Souper thématique : cuisine du Périgord
Réunion du comité exécutif du Syndicat |
| 4 mai | Rencontre de négociation |
| 14 mai | Réunion du conseil d'administration
Rencontre de négociation |
| 16 mai | Assemblée générale du RRUQ |
| 17 mai | Réunion du comité exécutif du Syndicat |
| 22 mai | Réunion de la commission des études |
| 31 mai | Réunion du conseil syndical |

Point 9.4

**Rapport sur les dossiers de
la Fédération québécoise
des professeures et des
professeurs d'université
(FQPPU)**

- 
- * **Suivi campagne de visibilité et questionnaire sur bureaucratisation (2000 réponses)**
 - * **Suivi charte U de M** : charte adoptée avec 3 amendements au profit des profs. Le droit d'association est protégé, mais pertes au niveau de la collégialité (certains pouvoirs enlevés de l'Assemblée universitaire, nomination des Doyens sous l'autorité du Recteur). Impacts probables sur d'autres U à charte
 - * **Rapprochement SPUL avec FQPPU**
 - * **Prévisions financières** avec versement de 110 000 \$ au Fonds de réserve pour aide financière
 - * **Formation d'un comité de travail de la FQPPU** « genre, sexe, diversité et carrière professorale »
 - * **Position de principe de la FQPPU** sur les relations prof/étudiants visant à prévenir VACS et conflits d'intérêts
 - * **Présentations sur propriété intellectuelle et droits d'auteur**
 - * **2^e rencontre EGES 3 au 5 mai à l'UQAM**



* Création d'un campus numérique

- * CA formé avec comité de gouvernance, consultatif universitaire et 6 autres comités
- * Portée du campus numérique : vitrine comme en Ontario ou plus?
- * Plusieurs questions se posent : Régulation de l'offre? Agence formée pour autorisation de création de programmes? Accréditation des cours? Contrôle de la qualité? Propriété intellectuelle? (avec ou sans licence) Évaluation à uniformiser, recherche sur l'enseignement à distance? Formation aux enseignants?
- * Impacts sur les conventions collectives (conséquences sur tâche)
- * Adoption d'une résolution qui dénonce l'absence des professeurs dans le processus de mise en place et exige d'intégrer une représentation paritaire de la FQPPU aux différents comités et création d'un comité paritaire sur la négociation des conditions de travail affectées par le projet de campus.



* **Relations de travail**

* **CLIUQ :**

* nomination recteur : résultats publics et par groupes

* Comités du CA et membres externes

* **Négo SPPUQAR** : enjeux plancher d'emploi, salaires 2,5 % par année, financement de la recherche

* **SGPUM en négo** : charte et statuts, salaire moyen U15, régime de retraite, politique de financement, problèmes de retraites anticipées pour les employés de soutien, etc.

* **McGill** : Comité sur la bureaucratisation, politique d'investissement responsable...

* **SPINRS** : début négo : enjeux : salaire + évaluation/promotion

* **SPUQ** : début négo 1^{er} juin reprise demandes syndicales

* **ACCPU** : recherche 1,6 milliard \$ fédéral, loi droits d'auteur, précarité emplois

Point 10

Affaires nouvelles

Point 11

**Date de la prochaine
réunion du conseil syndical**

31 mai 2018

Point 12

Levée de l'assemblée